

## ANNEXE 5

<p style="text-align: center;"><b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020-2021</b></p>
--

**Modifications des structures des Championnats Départementaux et des accessions/relégations à l'issue de la saison 2020/2021 (conséquence de la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 16 Avril 2020)**

. Lorsqu'il a statué sur le sort des compétitions suspendues du fait de l'épidémie de COVID-19, le Comité Exécutif de la F.F.F. a, lors de sa réunion du 16 Avril 2020, notamment décidé qu'à l'issue de la saison 2019/2020, le nombre d'accessions serait celui expressément prévu dans les Règlements des Championnats Départementaux tandis qu'il n'y aurait qu'une seule et unique relégation sportive dans ces Championnats. L'application de cette règle a ainsi conduit à augmenter le nombre d'équipes par division dans chacun de ces Championnats.

En outre, ledit Comité Exécutif Précise qu'il convient « *de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les championnats retrouvent leur structure habituelle dès la saison 2021/2022.* ».

Dès lors, **le Comité de Direction du District doit définir les règles applicables afin que chacun des Championnats Départementaux retrouve sa structure habituelle pour la saison 2021/2022.**

C'est l'objet des propositions de modifications figurant ci-après.

**Dans l'hypothèse d'une montée en R3 et de zéro descente de R3**

# SENIORS

## Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	14 équipes
D2	3 groupes	12 équipes
D3	6 groupes	10 équipes
D4	X groupes	X équipes

D1 : le 1<sup>er</sup> monte en R3, les équipes classées 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> descendent en D2. L'équipe classée 11<sup>ème</sup> est descendante supplémentaire.

D2 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D1, les équipes classées 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de chaque groupe descendent en D3.

D3 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D2 et le ou les meilleurs 2<sup>èmes</sup> suivant le nombre de places à pourvoir, les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> de chaque groupe descendent en D4.

D4 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D3 et le ou les meilleurs 2<sup>èmes</sup> suivant le nombre de places à pourvoir

- S'il y avait une ou plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division,
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

## ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020-2021</b>
---

### U 18

#### Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	13 équipes
D2	3 groupes	10 équipes
D3	X groupes	X équipes

D1 : le 1<sup>er</sup> monte en R3, les équipes classées 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> descendent en D2.

D2 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D1, les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> de chaque groupe descendent en D3

D3 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D2 et les meilleurs 2<sup>èmes</sup> suivant le nombre de places à pourvoir

- S'il y avait une ou plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

## ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020-2021</b>
---

### U16

#### Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	13 équipes
D2	3 groupes	10 équipes
D3	X groupes	X équipes

D1 : le 1<sup>er</sup> monte en R3, les équipes classées 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> descendent en D2.

D2 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D1, les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> de chaque groupe descendent en D3.

D3 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D2 et les meilleurs 2<sup>èmes</sup> suivant le nombre de places à pourvoir

- S'il y avait une ou plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

## ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020-2021</b>
---

### U14

#### Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	14 équipes
D2	3 groupes	10 équipes
D3	3 groupes	10 équipes
D4	X groupes	X équipes

D1 : le 1<sup>er</sup> monte en R3, les équipes classées 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> descendent en D2. L'équipe classée 11<sup>ème</sup> est descendante supplémentaire.

D2 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D1, les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> de chaque groupe descendent en D3, le moins bon 8<sup>ème</sup> est descendant supplémentaire.

D3 : les 2 premiers de chaque groupe montent en D2, les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> de chaque groupe descendent en D4

D4 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D3 et les meilleurs 2<sup>èmes</sup> suivant le nombre de places à pourvoir

- S'il y avait une ou plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020-2021</b>
---

## CDM

### Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	14 équipes
D2	3 groupes	12 équipes
<del>D3</del>	<del>X groupes</del>	<del>X équipes</del>

D1 : le 1<sup>er</sup> monte en R3, les équipes classées 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> descendent en D2. L'équipe classée 11<sup>ème</sup> est descendante supplémentaire.

D2 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D1, les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de chaque groupe ainsi que le moins bon 10<sup>ème</sup> descendent en D3.

~~D3 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D2 et les meilleurs 2<sup>èmes</sup> suivant le nombre de places à pourvoir~~

- S'il y avait une ou plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020-2021</b>
---

## VETERANS

### Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	13 équipes
D2	1 groupe 2 groupes	11 équipes 10 équipes
D3	3 groupes	10 équipes
D4	X groupes	X équipes

D1 : le 1<sup>er</sup> monte en R3, les équipes classées 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> descendent en D2.

D2 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D1, les deux derniers de chaque groupe descendent en D3 (9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> des groupes de 10 équipes et 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> du groupe de 11 équipes) + la moins bonne équipe classée juste au-dessus de ces descendants, à savoir entre les 8<sup>ème</sup> des groupes de 10 et les 9<sup>ème</sup> du groupe de 11.

D3 : les 2 premiers de chaque groupe montent en D2, les équipes classées 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> descendent en D4

D4 : le 1<sup>er</sup> de chaque groupe monte en D3 et les meilleurs 2<sup>èmes</sup> suivant le nombre de places à pourvoir

- S'il y avait une ou plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

## ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020-2021</b>
---

### FUTSAL

#### Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	10 équipes
D2	1 groupe	x équipes

D1 : le 1<sup>er</sup> monte en R3, les 2 derniers descendent en D2

D2 : les 2 premiers montent en D1

- S'il y avait une ou plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division à 10 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division,
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.

# ANNEXE 5

<b>STRUCTURE DES CHAMPIONNATS MONTEES ET DESCENTES A L'ISSUE DE LA SAISON 2020-2021</b>
---

## SENIORS FEMININES

### Composition des groupes et montées descentes

Divisions	Nombre de groupes	Composition des groupes
D1	1 groupe	10 équipes
D2	1 groupe	x équipes

D1 : le 1<sup>er</sup> monte en R3, les 2 derniers descendent en D2

D2 : les 2 premiers montent en D1

- S'il y avait une ou plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes supplémentaires qu'il serait nécessaire pour ramener la Division 12 clubs maximum.
- Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.

Le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football a compétence, s'il l'estime opportun, dans chacun des championnats organisés par le District :

- Créer une division supplémentaire dans le cas où le nombre d'équipes engagées pourrait conduire à l'existence d'un nombre de groupes trop important dans la dernière division,
- Réduire le nombre de divisions dans le cas où le nombre d'équipes engagées dans la dernière division s'avèrerait insuffisant.